

16 - Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement

La filière *Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement* regroupe les emplois visant à garantir l'application de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans les élevages et les industries agroalimentaires, dans un objectif de protection des personnes, de la santé publique et de l'environnement.

Chargée / Chargé de mission installations classées pour la protection de l'environnement

→ Élabore, dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement, des textes techniques et normatifs et en assure la mise en œuvre.

PERIMETRE D'EXERCICE

- | | | | | |
|--|---|---|---|---|
| <input checked="" type="radio"/> Administration centrale | <input type="radio"/> Services territoriaux de l'État | <input type="radio"/> Établissements d'enseignement supérieur et de recherche | <input type="radio"/> Établissements d'enseignement technique | <input type="radio"/> Autres établissements publics |
|--|---|---|---|---|

ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à la formulation de l'état des lieux ou des questions qui se posent pour un territoire, une population, un dispositif, une politique, une ambition, avec une vision à caractère systémique du jeu des acteurs en présence.
- Délivrer des expertises économiques, juridiques et/ou techniques pour différents acteurs et proposer des améliorations des dispositifs existants.
- Rédiger ou participer à la négociation, à la rédaction de textes techniques et/ou normatifs y compris au niveau communautaire ou international en fixant les critères d'évaluation et de l'application de ces textes et les mettre en application
- Assurer une assistance aux services territoriaux et valoriser les savoir-faire en développant des partenariats et des collaborations à l'international.
- Suivre la réglementation et proposer des évolutions en vue de faciliter l'activité des services, de limiter les risques attachés aux activités et de prévenir les contentieux.
- Valoriser et diffuser les résultats de la politique publique et assurer la veille technique, juridique et économique en relation avec les autres administrations ou organismes concernés.
- Contrôler les comptes des budgets, les prévisions des dépenses.
- Évaluer la qualité de la gestion des organismes de tutelle (qualité de service, coût de gestion, délais de traitement).

PRINCIPALES COMPETENCES

Niveau :1. Initié 2. Pratique 3. Maîtrise 4. Expert

Connaissances

- | | |
|--|---|
| Disciplines scientifiques, techniques et juridiques dans le domaine concerné (vétérinaire, agronomique, économique, juridique, écologique, développement durable...) | 3 |
| Environnement professionnel | 3 |

Savoir-faire

- | | |
|---|---|
| Communiquer en négociant pour convaincre | 3 |
| Communiquer en négociant et défendant ses positions, un intérêt | 3 |
| Rédiger un document d'information de type synthèse | 3 |
| Collaborer à un collectif tel un réseau | 3 |
| Anticiper une situation à risque | 3 |
| Représenter une structure ou une institution telle l'État ou le Ministère | 3 |

Savoir-être

- | | |
|-----------------------|---|
| Capacité à s'adapter | 3 |
| Esprit de synthèse | 3 |
| Sens de l'analyse | 3 |
| Aisance relationnelle | 3 |

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- | | | |
|--|--------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Systématiquement | <input type="radio"/> Éventuellement | <input checked="" type="radio"/> Sans objet |
|--|--------------------------------------|---|

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Contraintes horaires possibles liées à des déplacements ou à la gestion de crises.

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME

IMPACT SUR L'EMPLOI-TYPE

EXEMPLES DE POSTES

Cheffe / chef de service en installations classées pour la protection de l'environnement

→ Assure la mise en œuvre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans les établissements concernés par ces textes (élevages et industries agroalimentaires), dans un objectif de protection des personnes, de la santé publique et de l'environnement.

PERIMETRE D'EXERCICE

- Administration centrale
 Services territoriaux de l'État
 Établissements d'enseignement supérieur et de recherche
 Établissements d'enseignement technique
 Autres établissements publics

ACTIVITES PRINCIPALES

- Piloter et organiser les activités du service (participation au comité de direction mise en œuvre des orientations de l'État, en intégrant la dimension territoriale du risque, gestion des ressources humaines...).
- Proposer chaque année au directeur de la structure les priorités du service et le programme d'inspection.
- Participer à la coordination ministérielle et interministérielle (nombreuses réunions et groupes de travail).
- Déterminer les orientations et les priorités du service et superviser la démarche qualité.
- Prendre sous sa responsabilité les dossiers techniques les plus complexes et/ou conseiller les inspecteurs qui en sont chargés.
- Assurer la responsabilité de l'inspection et du contrôle (Planification des contrôles, vérification des rapports des inspecteurs, suivre les procès-verbaux, prise en charge des dossiers contentieux et de communication et diffusion de l'information auprès des professionnels, des associations et des bureaux d'études).
- Produire des bilans, des tableaux de bord et des statistiques...
- Assurer une veille réglementaire, traduire les réglementations en pratiques opérationnelles pour les inspecteurs.

PRINCIPALES COMPETENCES

Niveau : 1. Initié 2. Pratique 3. Maîtrise 4. Expert

Connaissances

- Domaines scientifiques et techniques : productions agricoles, zootechnie, agronomie (fertilisation notamment), process de fabrication (IAA), eau et milieux naturels 3
- Réglementaires dans le domaine, bases juridiques 3
- Milieu local : les acteurs économiques, les problématiques locales, les autres institutions 3
- Gestion du contentieux 3

Savoir-faire

- *Communiquer* en négociant avec des interlocuteurs variés 4
- *Communiquer* en dialoguant avec des interlocuteurs variés 3
- *Gérer* une situation de conflit 3
- *Animer ou mobiliser* (hors management) une réunion de réseau ou de communauté 3

Savoir-être

- Être à l'écoute 3
- Sens de l'analyse 3
- Sens de la pédagogie 3
- Sens des relations humaines 3

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- Systématiquement
 Éventuellement
 Sans objet

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Éventuelles pressions contradictoires des parties prenantes

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME

- Montée de la demande sociale.
- Augmentation de la pression de contrôle, impact de la réglementation européenne IPPC (integrated pollution prevention and control) avec recentrage sur les installations à gros enjeux.
- Délégation de certaines missions à des organismes accrédités : évolution vers un contrôle de 2ème niveau
- Augmentation du contentieux.

IMPACT SUR L'EMPLOI-TYPE

- Complexité croissante : une vision systémique des questions à traiter s'impose de plus en plus.

EXEMPLES DE POSTES

Inspectrice / Inspecteur en installations classées pour la protection de l'environnement

→ Assure l'application de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans les établissements concernés par ces textes (élevages et industries agroalimentaires), dans un objectif de protection des personnes, de la santé publique et de l'environnement.

PERIMETRE D'EXERCICE

- | | | | | |
|---|--|--|---|---|
| <input type="radio"/> Administration centrale | <input checked="" type="radio"/> Services territoriaux de l'État | <input type="radio"/> Établissements d'enseignement supérieur et de UR | <input type="radio"/> Établissements d'enseignement technique | <input type="radio"/> Autres établissements publics |
|---|--|--|---|---|

ACTIVITES PRINCIPALES

- Instruire les dossiers en lien avec le service chargé de l'environnement de la Préfecture et les demandes de dérogation qui sont fréquentes pour les élevages, traiter les plaintes et les suites contentieuses en cas d'infraction.
- Consulter des collectivités locales, des services de l'État, éventuellement des experts, après enquête publique (pour les établissements concernés).
- Instruire la demande, prendre en compte et analyser des objections.
- Rédiger un rapport de synthèse présenté au Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) et formule son avis.
- Contrôler les établissements suivant le programme d'inspection prédéfini.
- Gérer les suites administratives et/ou pénales ainsi que les plaintes (pollution, nuisances...).
- Participer à des réunions et groupes de travail divers et à des instances d'information et de concertation avec les riverains
- Réaliser éventuellement la formation et le tutorat de nouveaux inspecteurs ou l'encadrement de vacataires.

PRINCIPALES COMPETENCES

Niveau :1. Initié 2. Pratique 3. Maîtrise 4. Expert

Connaissances

- | | |
|--|---|
| ▪ Communautés scientifiques et techniques : productions agricoles, agronomie (conduite de l'exploitation agricole, fertilisation...), process de fabrication (IAA), eau et milieux naturels. | 3 |
| ▪ Loi et réglementation dans relatives à l'aménagement et au développement des territoires | 3 |
| ▪ Procédure contentieuse | 3 |
| ▪ Milieu local : les acteurs économiques, les problématiques locales, les autres institutions | 3 |
| ▪ Techniques d'analyse des risques, de contrôle d'enquête et d'audits | 3 |

Savoir-faire

- | | |
|---|---|
| ▪ <i>Rédiger</i> un document d'information de type rapport | 3 |
| ▪ <i>Évaluer</i> une information de type dossier | 3 |
| ▪ <i>Communiquer</i> en dialoguant avec des interlocuteurs variés | 3 |
| ▪ <i>Gérer</i> une situation et respecter un délai | 3 |
| ▪ <i>Rédiger</i> un document d'information de type synthèse | 3 |
| ▪ <i>Collaborer</i> à un collectif tel une équipe | 3 |

Savoir-être

- | | |
|---|---|
| ▪ Sens de l'analyse | 3 |
| ▪ Être à l'écoute de ses interlocuteurs tels des partenaires extérieurs | 3 |
| ▪ Être autonome | 3 |
| ▪ Capacité à s'adapter | 3 |

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- | | | |
|--|--------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Systématiquement | <input type="radio"/> Éventuellement | <input checked="" type="radio"/> Sans objet |
|--|--------------------------------------|---|

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Autonomie dans l'organisation / Nomination par le Préfet après un parcours de formation et un tutorat de plusieurs mois
Éventuelles pressions contradictoires des parties prenantes.

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME	IMPACT SUR L'EMPLOI-TYPE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact de la réglementation européenne IPPC (integrated pollution prevention and control) avec recentrage sur les installations à gros enjeux. ▪ Délégation de certaines missions à des organismes accrédités : évolution vers un contrôle de 2ème niveau. <p>Augmentation de la part des missions de contrôle et d'information/communication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la part des missions de contrôle et d'information/communication. ▪ Augmentation du contentieux.

EXEMPLES DE POSTES